

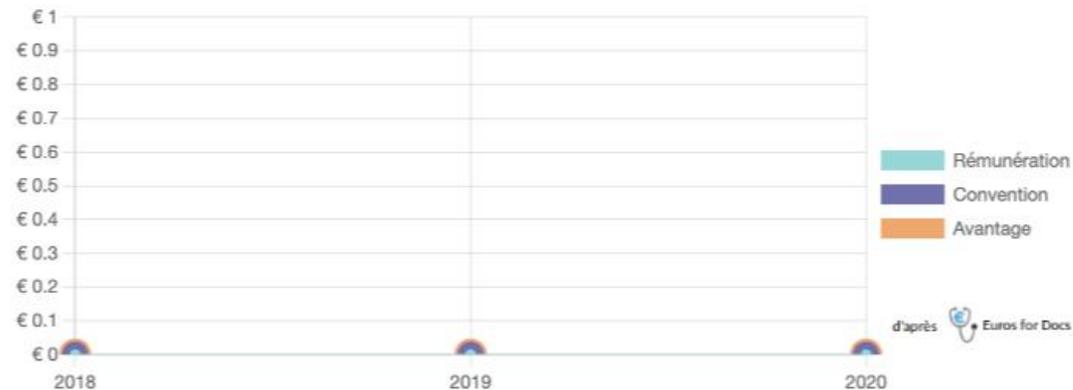


De l'arrêt de travail au maintien en emploi

La place du médecin généraliste

Cyril Bègue

Financements reçus de l'industrie



Liens spécifiques à l'intervention

« Santé au travail : de l'arrêt de travail au maintien en emploi »

■

Autres liens d'intérêts

Activité professionnelle

- Médecin généraliste (2014-en cours)
- Maître de Conférences des Universités (2020-en cours)
- Président du comité scientifique du Congrès Médecine Générale France (Depuis 2023)
- Secrétaire Général Adjoint du Collège de la Médecine Générale (Depuis 2023)
- Membre du comité scientifique du Congrès Médecine Générale France (Depuis 2018)
- Participation à des groupes de travail avec la CNAM ()

Engagements

- Collège National Généralistes Enseignants (2014-en cours)

Principaux financeurs

■

Déclaration complète

- disponible sur Archimede.fr



Héphaïstos

- Patient de 40 ans, Forgeron, Marié
- Vu régulièrement pour des TMS et des troubles anxio dépressif mineurs
- Pression au travail
- Douleur à l'épaule droite depuis plusieurs mois
- Au début plutôt en fin de journée, maintenant en permanence
- Délais
 - pour la kinésithérapie
 - pour l'imagerie
 - pour l'infiltration
 - Pour la visite de pré reprise et surtout pour l'aménagement

Démarche de maintien en emploi

- Arrêt de travail = outils thérapeutique
- 3 outils principaux
 - Visite de pré-reprise
 - Temps partiel thérapeutique
 - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Anticipation ++
 - Repérage situation risque de désinsertion professionnelle
 - Facteurs psychosociaux
 - Durée

Visite de pré reprise

- ≠ Visite reprise
- Peut-être demandée à n'importe quel moment de l'arrêt
- Dès que l'on identifie des difficultés au retour au travail
 - Ne pas attendre d'avoir complètement terminé les soins
- Attention fausses idées parfois véhiculées par employeur et salariés

Pas d'arrêt : visite occasionnelle

Temps partiel thérapeutique

- Objectif : reprise du travail progressive à temps plein
 - Prendre en compte des limitations fonctionnelles
 - valoriser les capacités restantes
 - Limiter l'éloignement du travail⇒ limiter le risque de désinsertion professionnelle
- MG prescrit le TPT
- Médecin du travail en précise les modalités
- Accord (tacite ?) médecin conseil
- Employeur peut refuser (doit justifier)

Merci de votre attention !

RQTH

- Peut être attribuée à toute personne dont « *les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique* »¹.
- La RQTH = boîte à outils aidant le maintien en emploi.
 - % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés
 - dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle et au maintien en emploi
 - soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi (Réseau Cap Emploi)
Procédure accélérée par médecin du travail
- Démarches possibles dès le dépôt du dossier
- Aucune obligation de le mentionner à l'employeur